Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 53 (1927)

Heft: 22

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

adresser à vous, Monsieur le Président, c'est parce que notre Société s'est préoccupée, dès son origine, d'assurer, dans notre pays, un cours normal aux concours d'architecture. Ses principes ne servent-ils pas, en effet, généralement, à guider les jurys dans leurs délicates fonctions, qui consistent à dépouiller les résultats d'un concours ? Ce rôle ne demande-t-il pas un soin d'autant plus averti que l'ouvrage est plus grand et les problèmes plus délicats?

Un principe, admis dans un grand nombre de pays et en Suisse notamment, veut que le programme d'un concours soit considéré comme un contrat qui lie le jury et les concurrents. A cet égard, le programme de la Société des Nations contenait

deux directives essentielles:

1º Le jury délivrera un premier prix de trente mille francs au meilleur projet, puis descendra graduellement jusqu'à des

mentions de cinq mille francs.

2º Le coût de la construction finie, inclus honoraires de l'architecte, ne dépassera pas la somme de treize millions de francs suisses.

Nous ne retrouvons pas ces principes dans la décision du jury, qui décerne neuf prix ex-aequo de douze mille francs, sans classification, ne fournissant ainsi aucune base à l'Assemblée et au Conseil en vue des décisions définitives à prendre.

De plus, délaissant la limite fixée au devis, le rapport du jury met sur pied d'équivalence, d'une part, les études fouillées et objectives qui satisfont à cette stricte condition de coût et, d'autre part, des œuvres qui, sans manquer d'une

grande valeur, ne la respectent cependant pas.

Nous vous serions extrêmement reconnaissants, Monsieur le Président, de bien vouloir user de votre haute autorité pour amener, soit le jury, soit la commission de cinq membres constituée par la dernière Assemblée à s'en tenir scrupuleusement aux conditions imposées aux concurrents par le programme du concours.

Selon nous, les prochaines discussions de la commission appelée à désigner l'architecte permettront d'aboutir à des conclusions satisfaisant à tous égards la Société des Nations ; un moyen d'y parvenir serait de considérer le premier concours comme une épreuve préliminaire et d'instituer entre les lauréats de premier rang un concours restreint, selon les principes codifiés par la Société suisse des ingénieurs et des architectes dans le texte dont nous vous remettons ci-joint un exemplaire (voir paragraphe 1, litt. c). Les architectes désignés auraient à revoir et à préciser leurs projets, en leur donnant la forme définitive conforme au budget élargi voté par la huitième Assemblée. La commission pourrait alors prendre une décision sur le vu d'un rapport de jury, concluant et conforme aux conditions du concours.

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération et de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Société suisse des ingénieurs et des architectes :

Le Président: C. Andreae. Le Secrétaire: M. Zschokke.

Comité de rédaction du «Bulletin technique de la Suisse romande».

Le Comité de rédaction a eu son assemblée annuelle le 17 septembre 1927 à l'Hôtel du Signal, à Chexbres. Au cours de cette assemblée il a examiné différents points concernant le « Bulletin » et entendu avec grand intérêt des remarques que M. Demierre, rédacteur toujours si dévoué, lui a présentées au sujet des collaborateurs du journal il y a vingt ans et maintenant.

Une promenade dans le parc de l'Hôtel du Signal, après le dîner habituel, et une aimable réception de la Municipalité de Lausanne au Burignon ont montré une fois de plus aux assistants la beauté de la région, par un temps qui laissait E. malheureusement bien à désirer.

BIBLIOGRAPHIE

Die Druckelastizität des Mörtels und des Betons. Das elastische Verhalten von ausgeführten Beton- und Eisenbeton-Bauwerken. — Publié par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux annexé à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. — Conférence de M. le Prof. Dr-ing. h. c. Ros, directeur du L. F. E. M.

Cette élégante publication de 40 pages grand format, illustrée de 50 graphiques et photographies, donne un aperçu très complet des recherches effectuées, tant au laboratoire que sur des ouvrages en service, en vue de déterminer le module d'élasticité du béton, le coëfficient de dilatation transversale de Poisson, ainsi que la limite extrême du taux de travail admissible au delà de laquelle le béton tend à se désagréger sous l'action des charges répétées.

Il est intéressant de relever que le module d'élasticité est fonction de la résistance à la compression de sorte que, connaissant l'un, il est possible d'évaluer l'autre à 20 % près environ.

Les déformations élastiques mesurées sur des ouvrages en service ont montré une concordance satisfaisante entre la théorie et la réalité. Les modules d'élasticité du béton observés sur les constructions ont varié de 170 000 à 480 000 kg/cm², correspondant, à 10 % près, avec ceux déterminés sur les éprouvettes de contrôle.

S.T.S.

Schweizer. Technische Siellenvermitilung Service Technique Suisse de placement Servizio Tecnico Svizzero di collocamento Swiss Tecnical Service oi employment

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 - Telephon: Selnau 23.75 - Telegramme: INGENIEUR ZÜRICH

Nouveaux emplois vacants:

511. Jüngerer Ingenieur mit umfassenden Kenntnissen in der Werkzeugmaschinenbranche. Zürich. 513. Ingenieur eventl. Sektions-Chef f. die Kriegstechnische Abtei-

lung. Offizier der schweiz. Armee. Anmeldungen bis 15. Nov. 1927. 517. Maschinen-Techniker für techn. Bureau. Kt. Basel.

525. Tüchtiger Maschinen-Zeichner, vertraut mit der Holzbearbeitungsmaschinen-Branche. Zentralschweiz.

527. Ingenieur oder Techniker in Verkaufsabteilung für Dampfturbinen, mit Sprachkenntnissen, russisch erwünscht. Kt. Zürich. 529. Maschinen-Techniker, guter Zeichner. Frankreich.

531. Chemiker für Versuche und Untersuchungen von Edelmetallen nach Milano.

533. Maschinen-Ingenieur, selbständiger Konstrukteur für Kältemaschinen mit einigen Jahren Praxis auf diesem Gebiet. Ostschweiz. 688. Grosse Petroleumgesellschaft sucht per sofort für Venezuela 5-6 Ingenieure und Geometer mit guter Vermessungspraxis.
690. Tüchtiger Bautechniker. Architekturbureau Kt. Aargau.
694. Bautechniker auf Bureau. Kt. Aargau.
696. Jüngerer Bautechniker. Kt. Bern.

Geologen schweiz. Nationalität ist eventl. Gelegenheit geboten, in den Dienst einer ausländischen Regierung zu treten (Central-Amerika) zur Erforschung der dortigen Petroleumfelder.

379. Jüngerer *Elektro Techniker*. Kt. Bern. 385. Erfahrener *Konstrukteur* für den Bau von Rohölmotoren in der Grösse von 15—300 HP, der eine gute und minimale Praxis von 4 Jahr, auf diesem Gebiete aufweisen kann. Grossfirma des Auslandes.

513. Ingenieur oder Techniker, mit abgeschlossener maschinentechnischen Bildung. Erfahrung auf elektro-technischem Gebiet. Offizier der schweiz. Armee. Anmeldungen bis 20. November. Kriegstechn. Abteilung.

535. Färberei-Techniker. Kt. Basel.

537. Jüngerer Maschinen-Ingenieur oder Techniker zur Einarbeitung in die Kälteindustrie nach Barcelona. Kenntnisse im engl. ev. auch spanischen erwünscht. Zukunftsstelle. Spanien.

539. Einige tüchtige Konstrukteure mit Kenntnissen der Werk-

zeugmaschinenbranche. Kt. St. Gallen.

541. Ingénieur-mécanicien, spécialisé dans la petite mécanique, mais ayant notions d'optique et d'électricité. Age 30 à 35 ans et parlant le français. Bruxelles.

543. Chemiker mit Hochschulstudium für Desinfektionsmittelfabrik. Beteiligung Fr. 30—50 000. Ostschweiz.
545. Ingenieur mit abgeschlossener akademischer Bildung für

das Dampfkesselfach. Zürich. 700. Jüngerer tücht. Hoch bautechniker. Architekturbureau. Zürich.

704. Ingénieur expérimenté pour le service d'Afrique d'une Com-

pagnie de Chemins de fer. Congo. 706. Jüngerer Bautechniker. Kt. Zürich. 708. Bau-Ingenieur f. Kanalisationen, mit guter Praxis. Kt. Zürich. 712. Junger, tüchtiger Bautechniker-Architekt. Architekturbureau Luzern.